

**Province de Québec
M.R.C. d'Arthabaska
Municipalité de Saint-Albert**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALBERT LE 3 MARS 2025 À 19 H
00, AU 1245, RUE PRINCIPALE, SAINT-ALBERT SOUS LA
PRÉSIDENTE DE MONSIEUR DOMINIQUE POULIN, MAIRE.**

Sont présents à cette séance:

Madame Pascale Boilard	Conseillère numéro 1
M. François Gosselin	Conseiller numéro 2
M. Jean-Philippe Bibeau	Conseiller numéro 3
M. Nicolas Labbé	Conseiller numéro 4
Monsieur Francis Lacharité	Conseiller numéro 5
Madame Diane Kirouac	Conseillère numéro 6

Formant le quorum sous la présidence de Monsieur Dominique Poulin, maire. Monsieur François Gardner, directeur général et greffier-trésorier, assiste à titre de secrétaire de la séance.

Ordre du jour

1. Dépôt et adoption de l'ordre du jour;
2. Dépôt et adoption des minutes de la séance ordinaire du 3 février 2025;
3. Approbation des comptes pour la période du 1^{er} au 28 février 2025 et du journal des salaires de février 2025;
4. Période de question de l'assistance;
5. Dépôt des états financiers 2024 – Groupe RDL;
6. Réunion du Comité de consultation en urbanisme (CCU) le 24 février 2025 – demande de dérogation;
7. Résolution – TECQ 2024-2028;
8. Avis de motion : projet de Règlement 2025-01, intervention au cours d'eau Labbé;
9. Avis de motion : projet de Règlement 2025-02, intervention au cours d'eau Ruisseau à Martin, branche 3;
10. Plan de gestion de l'eau (PGA) – accompagnement de la FQM;
11. Élection municipale : affectation d'une somme au Fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue de l'élection du 2 novembre 2025;
12. Résolution : achat d'un balai mécanique et d'une grappe hydraulique;
13. Copernic : représentation au conseil d'administration;
14. Camp de jour 2025 : prévisions budgétaires;
15. Camp de jour 2025 : autorisation de la vérification des antécédents judiciaires;
16. Camp de jour 2025 : attestation de la conformité des bâtiments municipaux;
17. Camp de jour 2025 : soutien à la demande de la FQM;
18. Résolution : aide financière à la garderie La Grange des petits Inc.;
19. Budget activité « Aux petits sucres » du samedi 15 mars 2025;
20. Résolution : offre de services d'Archives Bois-Francs;
21. Résolution : Semaine québécoise de la déficience intellectuelle;

22. Résolution : Soutien à l'Association régionale des loisirs pour les personnes handicapées du Centre-du-Québec (ARLPHCQ);
23. Lecture de la correspondance et suivi de dossier;
24. Points d'information;
25. Affaires nouvelles de l'assistance;
26. Questions diverses;
27. Levée de la séance ordinaire du 3 mars 2025.

OUVERTURE

Les membres du conseil présents à l'ouverture de la séance formant le quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

MOT DU MAIRE

Il souhaite la bienvenue à cette séance du conseil. Il rappelle les règles de fonctionnement des séances du conseil au sujet des interventions des gens de l'assistance.

Il intervient ensuite sur la **Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive** qui se tient le 13 mars.

La santé mentale, soit l'état de bien-être psychologique et émotionnel d'une personne, est une composante essentielle de la vie et de l'état de santé en général. La santé mentale positive ne se limite pas à l'absence de maladie mentale et que lorsqu'elle est affaiblie, elle peut entraîner des troubles d'ordre physique ou psychologique.

La promotion de la santé mentale positive vise à accroître ou à maintenir le bien-être personnel et collectif, à favoriser la résilience ainsi qu'à prévenir l'émergence de problèmes de santé mentale, de problèmes de santé physique et de problèmes sociaux.

La Municipalité de Saint-Albert reconnaît le rôle qu'elle peut jouer dans la promotion de la santé mentale positive ainsi que la volonté des Albertois et des Albertaises d'assurer le progrès en cette matière pour toutes les personnes qui demeurent sur son territoire;

Il ajoute que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) estime qu'il n'y a pas de santé sans santé mentale. Le 13 mars 2020 représente la date d'entrée en vigueur de la déclaration d'urgence sanitaire due à la pandémie de la COVID-19. Elle constitue un moment charnière dans la pensée collective québécoise et un point tournant dans la conscientisation à l'importance de la santé mentale positive;

Ainsi, à la suite de l'initiative du Mouvement Santé mentale du Québec, la Municipalité de Saint-Albert décrète le 13 mars la « Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive ».

Il enchaîne avec la **Journée internationale des droits des femmes** qui se déroule le 8 mars. Cette journée met en avant la lutte pour les droits des femmes ainsi que les réalisations sociales, économiques, culturelles et politiques des femmes et des filles. Il s'agit aussi d'une occasion pour sensibiliser le public au travail qui reste à faire à cet égard. Tant que l'égalité de fait ne sera pas atteinte, il faut poursuivre la lutte pour l'égalité et la justice en solidarité avec toutes les femmes!

Au Québec, c'est le Collectif 8 mars qui est responsable de souligner annuellement la Journée internationale des droits des femmes. Le Collectif 8 mars est composé d'organisations syndicales et d'organisations féministes d'action communautaire autonome représentant près de 800 000 femmes, 17 Tables régionales de concertation en condition féminine et plus de 450 groupes de femmes et groupes mixtes

Pour en apprendre davantage, il suffit de consulter le lien suivant : reseautablesfemmes.qc.ca/mobilisations/journee-internationale-des-droits-des-femmes-2025/

Sur ce, bonne séance à tous.
Dominique Poulin

2025-03-026

1. ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MARS 2025

Attendu que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Philippe Bibeau et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2025-03-027

2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2025

Attendu que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2025;

Attendu que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

En conséquence, il est proposé par M. Nicolas Labbé et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2025-03-028

3. AUTORISATION DES DÉBOURSÉS DU 1^{ER} AU 28 FÉVRIER 2025

Attendu que le directeur général et greffier-trésorier a déposé aux membres du conseil la liste des comptes pour la période du 1^{er} au 28 février 2025 de la Municipalité de Saint-Albert, totalisant un montant total de 172 205,10 \$;

Attendu que le directeur général et greffier-trésorier a déposé aux membres du conseil le journal des salaires pour la période du 1^{er} au 28 février 2025 de la Municipalité de Saint-Albert;

Attendu que les membres du conseil reconnaissent en avoir pris connaissance;

Attendu que le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles et des

autorisations de paiement de compte en regard des décisions prises dans le cadre de séances précédentes;

Attendu que le directeur général et greffier-trésorier atteste que, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour régler les dépenses énumérées dans la liste des factures du 1^{er} au 28 février 2025 de la Municipalité de Saint-Albert, totalisant 172 205,10 \$;

En conséquence, il est proposé par M. Francis Lacharité et résolu :

Que les comptes énumérés soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil;

Adoptée à l'unanimité des conseillers

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-haut.

Signé ce 3 mars 2025

François Gardner, directeur général et greffier-trésorier

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

M. Yvon Lainesse offre à la municipalité du bois de chauffage pouvant servir lors des événements organisés au cours de l'année.

M. Cédric Ouellet de Partenaire 12-18 de Saint-Albert indique que le comité local va recevoir un montant de 1 000 \$ de la MRC d'Arthabaska dans le cadre d'un projet portant sur les saines habitudes de vie. Il souhaite qu'une partie du soutien financier prévu par la municipalité en 2025 puisse servir à l'achat d'un meuble pharmacie dans le local Georges Lacharité.

2025-03-029

5. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2024 – GROUPE RDL

Il est proposé par Mme Pascale Boilard et résolu :

Que les états financiers 2024 présentés par le Groupe RDL soient déposés et acceptés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2025-03-030

6. CCU – DEMANDE DE DÉROGATION DU LOT 6 225 043 SITUÉ SUR LA RUE MICHEL

Attendu que la demande de dérogation concerne le lot 6 225 043 (rue Michel), en la municipalité de Saint-Albert, située dans la zone R-5 du plan de zonage de la municipalité;

Attendu que la nature de la demande consiste à autoriser, si elle est acceptée, à rendre réputé conforme la largeur du lot 6 225 043 à 7,32 mètres au lieu de 50 mètres comme prescrit à l'article 5.14 du Règlement de lotissement numéro 2007-10 concernant les terrains non desservis.

Attendu que refuser la demande occasionnerai la perte d'un terrain constructible;

Attendu que le lot est conforme aux autres normes prévues au règlement de lotissement 2007-10;

Attendu que le lot a une superficie de 5 371,70 MC;

En conséquence, il est proposé par M. Francis Lacharité et résolu :

Que le conseil municipal entérine la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'accepter la demande de Monsieur Jean-Guy Croteau afin de rendre réputé conforme la largeur du lot 6 225 043 à 7,32 mètres.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-03-031

7. TECQ 2024-2028

Attendu que la Municipalité de Saint-Albert a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Attendu que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Attendu que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;

En conséquence, il est proposé par Mme Diane Kirouac et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Albert approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) la programmation de travaux n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le MAMH en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du MAMH;

Que la municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1^{er} octobre au 15 février inclusivement;

Que la municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 1 comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-03-032

8. AVIS DE MOTION : PROJET DE RÈGLEMENT 2025-01 – INTERVENTION AU COURS D'EAU LABBÉ

Monsieur François Gosselin donne **avis de motion** qu'à une prochaine séance du conseil, que le règlement no 2025-01 relatif à la tarification du Cours d'eau de la Labbé sera adopté. Une copie du projet de règlement a été remis aux élus. Il peut être pris connaissance dudit règlement au bureau municipal durant les heures normales d'ouverture.

2025-03-033

9. AVIS DE MOTION ; PROJET DE RÈGLEMENT 2025-02 – INTERVENTION AU RUISSEAU À MARTIN, BRANCHE 3

M. Nicolas Labbé donne **avis de motion** qu'à une prochaine séance du conseil, que le règlement no 2025-02 relatif à la tarification du Ruisseau à Martin, branche 3, sera adopté. Une copie du projet de règlement a été remis aux élus. Il peut être pris connaissance dudit règlement au bureau municipal durant les heures normales d'ouverture.

2025-03-034

10. PLAN DE GESTION DE L'EAU – ACCOMPAGNEMENT DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)

Attendu que la Municipalité de Saint-Albert a adopté la résolution 2025-01-014 à sa séance ordinaire du 13 janvier 2025 visant à rédiger un Plan de gestion des actifs en eau (PGA) d'ici le 31 décembre 2026 ;

Attendu que la FQM offre ses services pour accompagner la Municipalité dans la production de ce Plan :

Attendu que le temps de travail estimé pour cette démarche d'adoption se situe entre 200 et 300 heures au coût horaire de 23 \$;

Attendu que l'adoption d'un PGA en eau permet d'obtenir une bonification significative de l'aide financière provenant des programmes gouvernementaux PRIMEAU et TECQ ;

Attendu que la mise en œuvre d'un PGA contribuera à la résilience et à la pérennité des infrastructures municipales ;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Philippe Bibeau et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Albert accepte la proposition de la FQM de soutenir la démarche devant se conclure au plus tard en décembre 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-03-035

11. FONDS RÉSERVÉ AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES

Attendu que par sa résolution numéro 2023-04-72, la Municipalité a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

Attendu qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection ;

Attendu que le coût de la prochaine élection générale du 2 novembre 2025 est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2025;

Attendu que conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 15 000 \$;

En conséquence, il est proposé par Mme Pascale Boilard et résolu :

D'affecter au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 15 000 \$ pour l'exercice financier 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-03-036

12- ACHAT D'UN BALAI MÉCANIQUE ET D'UNE GRATTE HYDRAULIQUE

Attendu que le contrat de balayage des rues avec le fournisseur actuel se termine au printemps 2025;

Attendu que la Municipalité souhaite ajouter de l'équipement au tracteur nouvellement acquis;

Attendu que l'entreprise EDDY-NET a offert à la Municipalité un balai mécanique neuf, fabriqué à cette usine, au coût de 42 000 \$ avant transport, installation et taxes;

Attendu que cet investissement permettra notamment de mieux gérer la pousse de mauvaises herbes sur les trottoirs et la chaussée;

Attendu que le tracteur, propriété de la Municipalité, est apte à ajouter cet équipement et que le personnel de la voirie est qualifié pour son utilisation;

Attendu que le coût d'achat du balai mécanique se rentabilisera en moins de quatre années en comparaison avec le coût annuel engendré par l'obtention d'un service externe;

Attendu que la Municipalité s'est vu offrir une gratte hydraulique usagée au coût de 1 600 \$ avant taxes;

En conséquence, il est proposé par M. Francis Lacharité et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Albert achète le balai de rue provenant de l'entreprise EDDY-NET et la gratte hydraulique usagée;

Que le paiement s'effectue à même les fonds généraux de la Municipalité;

Que le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à signer le contrat d'achat.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-03-037

13- COPERNIC – REPRÉSENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Attendu que Copernic représente un organisme régional de concertation pour l'eau des bassins versants de la rivière Nicolet;

Attendu que le conseil d'administration de Copernic comprend notamment des sièges réservés à des représentants municipaux;

Attendu que M. Jean-Philippe Bibeau, conseiller à la Municipalité de Saint-Albert, a fait part de son intérêt à siéger sur le conseil d'administration de Copernic;

En conséquence, il est proposé par M. Nicolas Labbé et résolu :

Que le conseil municipal de Saint-Albert appuie la candidature de M. Jean-Philippe Bibeau au sein du conseil d'administration de Copernic.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

14- CAMP DE JOUR 2025 – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Il est convenu que ce point est reporté à la séance ordinaire du conseil du 7 avril 2025.

2025-03-038

15- CAMP DE JOUR 2025 – VÉRIFICATION DES ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES DU PERSONNEL DU CAMP DE JOUR

Attendu que la Municipalité doit signer une entente sur le filtrage des personnes appelées à travailler au Camp de jour 2025;

Attendu qu'à la suite de la signature d'une entente avec la Sureté du Québec, la Municipalité pourra recevoir le résultat

des vérifications des antécédents judiciaires en lien avec l'engagement de nouvelles personnes au camp de jour 2025;

Par conséquent, il est proposé par M. François Gosselin, et résolu :

QUE le maire, M. Dominique Poulin, et le directeur-général et greffier-trésorier, M. François Gardner, soient autorisés à signer ladite entente avec la Sureté du Québec pour et au nom de la Municipalité de Saint-Albert.

Adoptée à l'unanimité du conseil

2025-03-039

16- CAMP DE JOUR 2025 – ATTESTATION DE LA CONFORMITÉ DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

Attendu que dans le cadre de la tenue d'un camp de jour à l'été 2025 la Municipalité doit confirmer que les bâtiments municipaux sont conformes;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Philippe Bibeau et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Albert confirme par cette résolution que ses bâtiments municipaux ont été vérifiés, qu'ils sont sécuritaires et accessibles.

Adoptée à l'unanimité du conseil

2025-03-040

17- CAMP DE JOUR – SOUTIEN À LA DEMANDE DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)

Attendu que la Municipalité de Saint-Albert sort de son champ de compétence municipale en offrant un service de camp de jour;

Attendu que les camps de jour sont animés en grande partie par des jeunes de moins de 17 ans;

Attendu que la Municipalité de Saint-Albert dispense des services lors du camp de jour à l'ensemble des enfants assujetties à l'application de la Charte et qui oblige l'accès aux services adaptés pour les enfants différents;

Attendu que la demande d'accompagnement pour des enfants à besoins particuliers, physiques ou psychologiques, est en nette croissance d'année en année;

Attendu que l'absence de soutien financier pour offrir un soutien approprié aux enfants a comme conséquence que plusieurs municipalités envisagent de mettre fin à leur camp de jour;

En conséquence, il est proposé par M. Nicolas Bibeau et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Albert soutienne la demande déposée par la FQM auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

Que la Municipalité de Saint-Albert propose :

1. De renforcer le Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées, particulièrement pour le volet accompagnement;
2. De constituer un comité qui aura comme mandat d'examiner les enjeux liés aux camps de jour municipaux;
3. De prioriser la création d'une mesure financière dédiée spécifiquement aux camps de jour.

Adoptée à l'unanimité du conseil

2025-03-041

18- AIDE FINANCIÈRE À LA GARDERIE LA GRANGE DES PETITS INC.

Attendu que l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales permet à la Municipalité de Saint-Albert d'adopter une résolution à l'effet d'accorder une aide financière à une garderie privée;

Attendu que depuis l'été 2024, la Garderie La Grange des petits Inc. a ouvert l'un de ses établissements au 22, rue Tardif, à Saint-Albert;

Attendu que le directeur de la Garderie La Grange des petits Inc., M. Érick Bergeron, a soumis une demande de soutien le 30 avril 2024 auprès du conseil municipal de Saint-Albert;

Attendu que le conseil municipal de Saint-Albert a rencontré le directeur et a étudié avec attention et précaution à cette demande;

Attendu que la présence de la Garderie La Grange des petits Inc., qui accueille 50 jeunes de la communauté, représente une valeur ajoutée aux services offerts sur le territoire de la Municipalité de Saint-Albert en répondant à un enjeu important favorisant le développement de la Municipalité;

Attendu que le conseil municipal émet le vœu que la Garderie La Grange des petits Inc. maintienne sa présence et les services qu'elle offre le plus longtemps possible;

En conséquence, il est proposé par M. Francis Lacharité et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Albert s'engage à offrir une aide financière totale et maximale de 75 000 \$ à la Garderie La Grange des petits Inc. répartie sur une période maximale de 10 ans;

Que la répartition de l'aide financière se divise ainsi :

En 2025 : 22 200 \$, en 2026 et les années suivantes éligibles un montant maximal équivalent annuellement à la taxe foncière du bâtiment;

Que le montant annuel correspondant aux termes de l'entente soit versé au plus tard le 30 septembre de l'année civile.

Que le maire, M. Dominique Poulin, soit autorisé à signer l'entente à intervenir avec la Grange des petits Inc.

Adoptée à l'unanimité du conseil

2025-03-042

19- BUDGET ACTIVITÉ « AUX PETITS SUCRES » DU 15 MARS 2025

Attendu que le Comité des loisirs de Saint-Albert tiendra une activité publique le samedi 15 mars 2025 au parc municipal;

Attendu que cet événement a pour titre « Aux petits sucres » pour souligner le temps des sucres et l'arrivée du printemps;

Attendu que le président du Comité, M. Cédric Ouellet, a déposé une demande de 2 000 \$ à la municipalité pour offrir une programmation familiale et diversifiée;

En conséquence, il est proposé par M. François Gosselin et résolu :

Que la Municipalité alloue un soutien financier maximal de 2 000 \$ pour l'activité « Aux petits sucres » du 15 mars 2025;

Que la contribution financière retenue provienne du budget réservé au Comité des loisirs pour l'année 2025.

Adoptée à l'unanimité du conseil

2025-03-43

20- OFFRE DE SERVICES D'ARCHIVES BOIS-FRANCS

Attendu que la Municipalité de Saint-Albert a reçu une offre de services de l'organisme Archives Bois-Francis pour la gestion des documents et archives;

Attendu que l'une des options proposées consiste à appliquer le calendrier de conservation afin de réduire le volume des documents en identifiant ceux qui doivent être archivés;

Attendu que cette option comprend la mise en place d'un plan de classification pour faciliter le repérage des documents;

Attendu que l'offre présentée comprend l'installation du logiciel Archéïon favorisant la gestion des documents archivés;

Attendu que la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, Mme Suzanne Crête, est appelée à quitter son travail à court terme et que celle-ci dispose d'une connaissance importante des documents conservés au cours des dernières années;

En conséquence, il est proposé par Mme Pascale Boilard et résolu :

Que la Municipalité accepte l'offre d'Archives Bois-Francis au tarif hebdomadaire de 1 634,30 \$ plus taxes;

Que le mandat alloué à l'archiviste d'Archives Bois-Francis exige que cette offre de services soit complétée au plus tard le 31 mai 2025.

Adoptée à l'unanimité du conseil

2025-03-44

21- SEMAINE QUÉBÉCOISE DE LA DÉFICIENCE INTELLECTUELLE

Attendu qu'au Québec, de nombreux citoyens et citoyennes vivent avec une déficience intellectuelle les rendant susceptibles de rencontrer des obstacles dans la réalisation de leurs activités de tous les jours;

Attendu que la Municipalité de Saint-Albert a à coeur l'inclusion et la participation des personnes vivant avec une déficience intellectuelle dans toutes les sphères de notre communauté;

Attendu que la 37e édition de la Semaine québécoise de la déficience intellectuelle vise à appeler l'ensemble de la population à faire preuve de solidarité envers les personnes vivant avec une déficience intellectuelle et leur famille;

Attendu que les municipalités du Québec ainsi que les citoyennes et citoyens qui les composent peuvent poser des gestes en ce sens et favoriser l'établissement d'une société plus inclusive;

En conséquence, il est proposé par Mme Diane Kirouac et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Albert proclame la semaine du 16 au 22 mars 2025, Semaine québécoise de la déficience intellectuelle et invite la population à s'y impliquer.

Adoptée à l'unanimité du conseil

2025-03-45

22- SOUTIEN À L'ASSOCIATION RÉGIONALE DES LOISIRS DES PERSONNES HANDICAPÉES DU CENTRE-DU-QUÉBEC (ARLPHCQ)

Attendu que la Municipalité de Saint-Albert a reçu une demande de contribution de l'ARLPHCQ pour poursuivre le maintien de l'offre en loisir aux personnes handicapées sur le territoire de la MRC d'Arthabaska;

Attendu que le conseil municipal a convenu de devenir membre de l'Association en janvier 2025 au coût de 75 \$;

Attendu que le budget 2025 de la Municipalité a réservé un montant de 250 \$ pour soutenir l'ARLPHCQ;

En conséquence, il est proposé par M. Nicolas Labbé et résolu :

Que la Municipalité accorde une aide financière de 250 \$ à l'Association régionale de loisirs des personnes handicapées du Centre-du-Québec;

Que cette contribution inclût l'adhésion au membrariat de l'organisme.

Adoptée à l'unanimité du conseil

23- LECTURE DE LA CORRESPONDANCE ET SUIVI DE DOSSIER

Le directeur général et greffier-trésorier, M. François Gardner, procède à la lecture de la correspondance reçue.

2025-03-46

ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DU QUÉBEC (ADMQ) :

L'ADMQ a transmis une invitation à une rencontre de formation le 2 avril 2025 à Drummondville, au coût de 390 \$ plus taxes.

Il est proposé par M. Francis Lacharité et résolu :

Que le directeur général et greffier-trésorier, M. François Gardner, soit autorisé à participer à cette rencontre de l'ADMQ.

Adoptée à l'unanimité du conseil

Association forestière du sud du Québec : offre d'arbres dans le cadre du Mois de l'arbre et des forêts. La distribution d'arbres à la population de Saint-Albert se tiendra les 20, 21 et 22 mai 2025 au bureau municipal.

MRC d'Arthabaska : dépôt d'une demande d'aide financière au Fonds pour les transports en commun en milieu rural dans le cadre d'un projet de stationnements incitatifs dans chacune des municipalités de la MRC.

2025-03-47

RANDONNÉE JIMMY PELLETIER 2025

Réception d'une demande de passage dans la municipalité le 27 juin 2025 dans le cadre de la 9^e édition de cet événement qui vise à amasser des fonds pour favoriser l'accès à la pratique sportive adaptée pour les gens vivant avec des limitations fonctionnelles.

Il est proposé par M. Nicolas Bibeau et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Albert autorise la Randonnée Jimmy Pelletier a passé sur le territoire de la Municipalité le 27 juin 2025.

Adoptée à l'unanimité du conseil

2025-03-48

EXP INC., MANDAT BONIFIÉ

Attendu que la proposition reçue de l'entreprise EXP Inc., qui suggère d'ajouter à l'étude en cours sur le lit de séchage, un résumé des performances de la station des eaux usées, un calcul pour le dimensionnement d'un 3^e étang, un croquis d'implantation du 3^e étang et une évaluation budgétaire de cet étang additionnel;

En conséquence, il est proposé par M. Francis Lacharité et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Albert convient d'ajouter au mandat d'étude en cours visant l'implantation d'un lit de séchage le contenu de la proposition reçue d'EXP Inc. au montant de 5 000 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité du conseil

Table intersectorielle régionale – Saines habitudes de vie du Centre-du-Québec (TIR-SHVCQ) : le projet de la Municipalité d'ajouter un radar pédagogique sur la rue du Couvent a été accepté. L'appareil est subventionné à 100 % et les seuls frais sous la responsabilité de la Municipalité proviendront de l'installation du radar pédagogique.

24. POINTS D'INFORMATION

Renouvellement de la Politique familiale municipale : la Municipalité profitera de la démarche en cours de renouvellement de la Politique des aînés (MADA) pour y intégrer un plan d'action touchant les familles. Un comité sera mis en place au cours des prochaines semaines et un sondage sera réalisé éventuellement pour connaître les besoins des familles de Saint-Albert.

Développement domiciliaire en cours : le maire indique qu'au cours des prochains mois des luminaires seront ajoutés sur les rues Lacharité, Tardif et Landry afin d'assurer la sécurité des citoyens.

25. AFFAIRES NOUVELLES DE L'ASSISTANCE

Il n'y a aucune intervention des citoyens présents.

26. QUESTION DIVERSES

Aucune question ou commentaire est émis par les membres du conseil.

2025-03-049

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (PAERRL)

Attendu que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 81 792 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Pour ces motifs, sur une proposition de M. François Gosselin, il est unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Albert informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

2025-03-050

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. Francis Lacharité de lever la séance ordinaire du 3 mars 2025 à 20 h 05. La séance est close.

Je, Dominique Poulin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*. »

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents

Dominique Poulin
Maire

François Gardner
Directeur général
Greffier-trésorier